

Kinshasa, RD Congo, 17 octobre (Infosplusgabon) - Le président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, a enjoint le gouvernement à relancer le processus de paiement des indemnisations des populations impactées par la construction du terminal frontalier à Goma en vue de démarrer les travaux avant la fin de l'année 2020, au cours de la 53ème édition du Conseil des ministres qu'il a présidée par vidéo conférence à Kinshasa.

Le porte parole du gouvernement, ministre d'Etat, ministre de la Communication et des Médias, David-Jolino Makelele, a indiqué dans son compte rendu, que la Banque mondiale a déjà totalement financé la construction de ce terminal frontalier, au titre du Projet de Facilitation du Commerce dans les Grands Lacs qui a fait l'objet de l'accord conclu le 27 octobre 2015.

Dans ce cadre, le Rwanda qui a déjà bénéficié de ce financement, a construit un poste frontalier moderne, tandis que, du côté congolais, les travaux seraient suspendus au paiement des indemnisations des populations riveraines pour expropriation de leurs propriétés concernées par les travaux et cela à hauteur d'un budget estimé à 7,4 millions USD.

Lors de son récent séjour de travail à Goma (au Nord-Kivu), rappelle-t-on, le Président de la République avait enregistré de diverses couches de la société, la demande insistante de moderniser les terminaux frontaliers douaniers (à la Petite Barrière) entre la République du Rwanda et la RDC.

La RDC et le Rwanda partagent deux postes frontaliers : Goma/Gisenyi au Nord du lac Kivu, et Bukavu/Cyangugu au Sud. Avec plus de 15 000 personnes qui traversent cette frontière tous les jours, la région frontalière Goma/Gisenyi est considérée comme l'une des plus intégrées dans la région.

Le Jeton permet à une personne de se rendre seulement dans les limites municipales. Ceux qui veulent aller plus loin dans le pays doivent acheter un laissez-passer, qui est également exigé des Congolais et Rwandais ne vivant pas à Goma et Gisenyi.

Au Rwanda, cinq services exercent à la frontière : l'Armée, la Police, le Rwanda Revenue Authority, le Service de l'Immigration et les magasins généraux du Rwanda qui sont une sorte d'entrepôt public.

Du côté congolais, cinq services principaux sont autorisés par la loi à fonctionner à la frontière. Il s'agit de la Direction Générale des Douanes et Accises (DGDA), la Police des frontières, la Direction générale de l'Immigration (DGM), l'Office Congolais de Contrôle (OCC) et le Service d'Hygiène.

© Copyright Infosplusgabon